

**Règlement des études 2022-2023 :**  
**a) Modalités de contrôles des connaissances et des compétences spécifiques CU, DU, L, LP, M**

**Le conseil académique de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L613-1 ;

**Vu** le décret n°2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts et notamment l'article 9.2 ;

**Vu** la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

**Considérant qu'il est proposé au conseil académique d'adopter, dans le cadre du règlement des études 2022-2023, les modalités de contrôle des connaissances (MCC) et des compétences spécifiques la certification de diplôme universitaire, de licence générale, de licence professionnelle et de master, telles qu'elles lui ont été présentées.**

**Délibère**

**Article 1<sup>er</sup>**

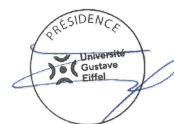
**Après en avoir délibéré, le conseil académique approuve la présente délibération à l'unanimité, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>53</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>53</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Article 2**

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs sur Marne, le 30 juin 2022



**Gilles ROUSSEL**

**FICHE DE PRESENTATION****Règlement des études 2022-2023** **Information** **Avis** **Vote****Contexte :**

Conformément à l'article L613-1 du Code l'Éducation, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) des étudiants doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

**a. MCC spécifiques CU-DU-LP-L-M**

En complément aux MCC générales, il est possible de mettre en place des MCC spécifiques pour chaque formation (ou ensemble de formations). Les MCC spécifiques ont vocation à préciser ou compléter les MCC générales, sans être contraires à celles-ci, ni à la réglementation nationale en vigueur. En l'absence de MCC spécifiques, seules les MCC générales s'appliquent.

**b. MCC des BUT**

Les MCC applicables aux BUT sont les mêmes pour tous les BUT de l'Université Eiffel.

**c. Règlements des études des écoles d'ingénieurs**

En vue d'une visibilité de l'ensemble des règles générales applicables aux diplômes d'ingénieurs de l'Université Gustave Eiffel, il a été proposé de définir un règlement des études général des diplômes d'ingénieur (REGDI).

Dans la même logique que pour les autres types de diplômes (licence, licence professionnelle, master, diplômes internes...), qui comprennent des modalités de contrôle des connaissances et des compétences générales et spécifiques, il a été proposé aux écoles d'ingénieurs de produire des règlements des études spécifiques des diplômes d'ingénieur (REGSI) par école ou filière.

⇒ Les RESDI n'étant pas finalisés, ce point est reporté.

**Délibération sur :**

Il est demandé au conseil académique de se prononcer sur l'ensemble des documents ci-dessus relatifs au règlement des études 2022/2023.

**Document(s) joint(s) :**

- Tableau récapitulatif et MCC spécifiques CU-DU-LP-L-M
- MCC des DUT2/ BUT1